ANNEXE 1 Décision du Président par intérim du tribunal administratif de Nîmes du 23/06/2022 désignant Didier LECOURT en qualité de commissaire enquêteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

23/06/2022

N° E22000051 / 30

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE: 1

Vu enregistrée le 21/06/2022, la lettre par laquelle la Préfète du Gard (DDTM Alès) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande de permis de construire pour l'implantation une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de GARONS présentée par la société SOLEIL ELEMENTS 20 ;

Vu le code de l'environnement :

Vu le code de l'urbanisme :

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

- ARTICLE 1 : Monsieur Didier LECOURT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 3: La présente décision sera notifiée à la Préfète du Gard (DDTM Alès), à la SAS SOLEIL ELEMENTS 20 en qualité de maître d'ouvrage et à Monsieur Didier LECOURT.

Fait à Nîmes, le 23/06/2022

Le Président par intérim,

Philippe PERETTI



ANNEXE 2 Arrêté de la Préfète du Gard du 12/09/2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique



PRÉFÈTE DU GARD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE AMÉNAGEMENT TERRITORIAL DES CÉVENNES
unité Instruction et animation - Application du droit des sols

Affaire suivie par : Nathalie MARINOSA

2 04 66 56 45 52

mél: nathalie.marinosa@gard.gouv.fr

ARRÊTÉ nº 30-2022-09-12-00004

prescrivant l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à l'instruction administrative du permis de construire n° 030 125 21 N0020 déposé par SOLEIL ÉLÉMENTS 20 en vue de réaliser une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de GARONS

La préfète du Gard, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.421-1, L.421-2, L.422-2, R.421-2 et R.422-2 relatifs aux permis de construire relevant de la compétence de l'État;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques d'opérations susceptibles d'affecter l'environnement dans leur rédaction applicable à la date du présent arrêté;

Vu la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc déposée le 21/04/2021 et complétée les 06/08/2021, 17/12/2021 et 07/06/2022, par SOLEIL ÉLÉMENTS 20 représenté par Monsieur CICHOSTEPSKI Pierre-Alexandre et enregistrée sous le n° 030 125 21 N0020 et comprenant une étude d'impact et son résumé non technique;

Vu les avis recueillis au cours de l'instruction;

Vu la décision n° E22000051/30 de Monsieur le président par intérim du tribunal administratif de Nîmes en date du 23/06/2022 désignant un commissaire enquêteur;

Vu la réunion de concertation avec le commissaire enquêteur telle que prévue par le premier alinéa de l'article R.123-9 du code de l'environnement en date du 24/08/2022;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2022-06-28-00002 du 28 juin 2022 donnant délégation à Monsieur Sébastien FERRA, directeur départemental des territoires et de la mer du Gard;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre à enquête publique la demande de permis de construire susvisée;

Sur proposition de Madame la cheffe du service aménagement territorial des Cévennes d'Alès;

ARRETE

ARTICLE 1: objet, date et durée de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique pour une durée de 30 jours, du lundi 10 octobre au mardi 8 novembre 2022 portant sur la demande de permis de construire pour une centrale photovoltaïque au sol déposée sur la commune de GARONS lieu dit "Montval", et enregistrée sous le n° 030 125 21 N0020.

Les caractéristiques principales du projet sont:

- puissance projetée : environ 2,8 MWc

- nature et surface des panneaux : 13.446 m² de panneaux photovoltaïques de type silicium cristallin

- surface de plancher édifiée : 24 m²

- aménagements connexes prévus : 1 poste de livraison contenant 1 transformateur

ARTICLE 2: commissaire enquêteur

Par décision susvisée de Monsieur le président par intérim du tribunal administratif de Nîmes, a été désigné comme commissaire enquêteur Monsieur Didier LECOURT, inspecteur du Trésor retraité.

ARTICLE 3: siège de l'enquête et consultation du dossier

Le dossier de demande de permis de construire et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie sise Grand Rue - 30128 GARONS, siège de l'enquête, pendant le délai prévu à l'article 1.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, est consultable:

- sur le site internet de la préfecture du Gard: « http://www.gard.gouv.fr/ Publications/Enquetes-publiques »
- en mairie, sur supports papier et informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (les lundi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mardi : de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, les jeudi : de 8h30 à 12h00, sauf jours fériés)
- à la préfecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) sur supports papier et informatique, sur rendez-vous au 04.66.56.45.50

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions :

- en les consignant sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie
- par courrier postal adressé à la mairie de GARONS, à l'attention du commissaire enquêteur (Mairie Grand Rue 30128 GARONS)
- par courriel, à l'adresse suivante: "enquetepublique@garons.fr"

 Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : « http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques », et seront consultables et téléchargeables, et communicables sur support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

ARTICLE 4: permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales au siège de l'enquête publique, les jours suivants:

- lundi 10 octobre de 9h00 à 12h00
- jeudi 27 octobre de 9h00 à 12h00
- mardi 8 novembre de 15h00 à 18h00

ARTICLE 5: informations environnementales

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique.

Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis tacite au 14 mai 2022. Le courrier d'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

<u>ARTICLE 6</u>: personne responsable du projet, autorité compétente et nature de la décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Monsieur Pablo FABRE
Responsable développement territorial
ÉLÉMENTS SAS
5, rue Anatole France
34000 MONTPELLIER
tel: 04.34.26.61.67 - port: 06.01.25.56.71
mail: "pablo.fabre@elements.green"

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation sur la demande de permis de construire susvisée est la préfète du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 7: clôture de l'enquête

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

ARTICLE 8: rapport et conclusions

A compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour établir et transmettre à la préfète du Gard un rapport conforme aux dispositions de l'article R.123-19 du code de l'environnement accompagné de l'exemplaire du dossier soumis à l'enquête, du registre, des pièces annexées et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Monsieur le président du tribunal administratif de Nîmes.

Dès la réception du rapport et des conclusions par la préfète du Gard, cette dernière en adressera copie au responsable du projet et à la mairie de GARONS, siège de l'enquête publique.

ARTICLE 9: mise à disposition et publication du rapport et des conclusions

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront:

- tenus à la disposition du public en mairie de GARONS et à la préfecture du Gard (direction départementale des territoires et de la mer du Gard service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture
- publiés sur le site internet de la préfecture du Gard « http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques »

ARTICLE 10: publicité de l'enquête

Un avis au public, portant les indications contenues aux articles précédents, sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Gard ("Le Midi Libre "et "La Gazette de Nîmes").

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché à la mairie de GARONS et, dans la mesure du possible, publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Ces publicités incombent au Maire et seront certifiées par lui.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, il sera procédé par les soins du responsable du projet à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement (NOR : DEVD1221800A).

L'avis au public sera également publié sur le site internet de la préfecture du Gard.

ARTICLE 11: exécution du présent arrêté

Le secrétaire général de la préfecture du Gard, Le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard, Le maire de GARONS, Le commissaire enquêteur, Le responsable du projet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes le 12/09/2022

La préfète, P/ la préfète du Gard et par délégation, Le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Gard

Jean-Emmanuel BOUCHUT

ANNEXE 3 Avis d'enquête publique



PRÉFÈTE DU GARD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 125 21 N0020, déposée par SOLEIL ÉLÉMENTS 20 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 2,8 MWc sur la commune de GARONS

Par arrêté n° 30-2022-09-12-00004 du 12 septembre 2022, la préfète du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

A cet effet, Monsieur Didier LECOURT, inspecteur du Trésor retraité, a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie sise Grand Rue 30128 GARONS, siège de l'enquête, pendant 30 jours, du lundi 10 octobre au mardi 8 novembre 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable par tout un chacun pendant la durée de l'enquête:

- sur le site internet de la préfecture du Gard: « http://www.gard.gouv.fr/Publications/ **Enquetes-publiques** »
- en mairie, sur supports papier et informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (les lundi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mardi : de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, les jeudi : de 8h30 à 12h00, sauf jours
- à la préfecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) sur supports papier et informatique, sur rendez-vous au 04.66.56.45.50

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis tacite au 14 mai 2022. Le courrier d'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions :

- en les consignant sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie
- par courrier postal adressé à la mairie de GARONS, à l'attention du commissaire enquêteur (Mairie - Grand Rue - 30128 GARONS)
- par courriel, à l'adresse suivante: "enquetepublique@garons.fr" Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard: « http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques », et seront consultables et téléchargeables, et communicables sur support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants:

- lundi 10 octobre de 9h00 à 12h00
- ieudi 27 octobre de 9h00 à 12h00
- mardi 8 novembre de 15h00 à 18h00

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la préfète du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de GARONS.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de GARONS et à la préfecture du Gard (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : « http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques».

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est:

Monsieur Pablo FABRE Responsable développement territorial ÉLÉMENTS SAS 5, rue Anatole France 34000 MONTPELLIER tel: 04.34.26.61.67 - port: 06.01.25.56.71

mail: "pablo.fabre@elements.green"

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est la préfète du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

La préfète, P/ la préfète du Gard et par délégation, Le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Gard

Jean-Emmanuel BOUCHUT

ANNEXE 4 Publicité dans les annonces légales de Midi Libre et La Gazette

MAISON HEITZMANN ACHETE 06 09 91 08 39 - 06 09 60 56 72 - 60

BONNES

Collectorstear Nimes, authors gisque 33 et 45 Touts. Exres arvenns, Carles Postales, BD, Bibeldia anciens, Ta-biews, Montres, Egico SJ, Pièces et valsques anciennes. Me déplace 08:19.78.03.83

H. 78a, secklasni, skul, eduguć, vik-laurs morates, penárem, amani ra-tura- voyage, materiolist, difercalisanika, ch. compagos sompa, motaribi, mamo prusi, pour reinpre soleuse, fin de vis a 2 dians glad affaction, Ecnic es rel Econo se ref. N. 7718776 à à l'agenta-ce promorés, no du mas de grille 54430 St. Jean de Verlac

Enrie d'un instant de détente. Opter pour la qualité, rour est provu pour vous ciscustrouser sur NIMES, du landi au vecuteul 79/17n. Tel. 06.23.22.25.03 (368444580)

FIMES "ANASTASIA" belle blonds as corpe de lêve, vous repôt et se denace pour un trament frost. Tél. 07.84.28.50.69 (S.428574445)

ALES - Fernme double et claime pour un bon mothern de destente injur-blable dans un androit da réve. 08.27,55.23.62 (6.439002738)

MENDE, Emilio, jobs black, SC and, should altered poor an involvinge down at sent rel, dans on cadre dazed, by-gens assure. Tel. 07.53,89,07.17. (S.66:371983)

Novelle a MENDE, belle file de 30 and, sary, soquine et el-gante, vous p-passe un bas momen de defente 07.70.25.37.17 (S.495172579).

Folia coguine 20 ans, blonde sur ALES appart, privis. Tél. 06,15,65,30,65 (S 819343446)

"FIIMES" Jelle et sety femme bloede de 26 ans. politine généreuse, de pas-1378 dans votre ville Tel 07,45,63,29,48 539853712)



fideio-gard.fr



89 and De la claire, du grôt, cuffree l'attence d'une l'emme épandule...ex currimerparié veure same aniant, pies, éléganse de mus evid âge en rap, jell 94 68 29 02 56

John Stande 47s dispoller rold prinds displet, Suie (Lighable au 05 44 28 21 39 (RO44203545)

Blonde mure sacy cells on both dynamique pr belle harbira Tel au 6695.22.31.49 (0,80 6/mn) (Sab7771.390) Suhanne if matture eti rallabon ris-crete pour instant exquen Me contac-ter au 0995,22,32,12 (0.80 e/mn) S487771386)

Une deux ou vois parusons our 7 jours en multipliant les contacts, vois ge rantistez l'afficacité de votre Annonce Clinarie.

Téléphone Rose MAGAZINE

Tu peux m'appeler au 0895 23 30 91

MAÎTRE GUILLAUME VOYANT - MÉDIUM

EXCELLENT RÉSULTAT 07 53 69 13 20





CHERCHE ACTIONNAIRES disasses privide 400 nectores, faction, dam-se-ton et poumén 30146 BOISSET ET GALUAC, 06,03,94,92,30 ou www.de-

PROF CAMA MEDIUM VOYANT 41 ans d'expérience

Spécialiste du coeur, relation sentimentale

Résultats rapide et assurée

06 32 69 65 70 - Paiement après résultats

LES PETITES



LE RENDEZ-VOU POUR ACHETER, VENDRE OU LOUER

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 125 21 N0020, déposée par SOLEIL éléments 20 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 2,8 MWc sur la commune de GARONS

Par arritre n° 30.2022.09-12-00004 du 12 eoptembre 2002 le préfete du Gere a ordonné l'ouverture de l'enquiète publique sur le permis de constituire autorisés auquel est annexes une étude d'impact sur l'environnement, son résume nor

A oet effer, Monsieur Didier LECOURT, inspecteur du Tresor refraire, a été

owayne contratement enquetter. Chronicite se definate en marie sise Grand Rue001280AFICNS, siege de Ferzpalte, pendent 30 jours, du landi 10 optibre se marell 8 antiventre 2022, aux jours al harmas hebitales d'occentre. Le docisier d'enquête publique y complet fétude d'impact du l'ienvironnement, sera consultable par faut un chacun pendent la riunhe de l'enquete.

ser consultable per fout un oncour gendent la riurée de l'en sur le she internet de la préfecture du Gard: http://www.gard.gouv.lr/Publications/Enquetas-publiques »

Introllement grows / Productions Englates authiques in - Introllement grows / Productions Englates authorities in - Introllement grows / Productions / P

- per courner possal adressés à la mainte de (CARONS) à l'attendant us cent en i i rasme expulsion l'itérate - Caract Rue. 30 i 29 GARONS) à l'attendant us commissaire expulsion l'itérate - Caract Rue. 30 i 29 GARONS | - per courine, i d'attenses suivantire frequelepublique une grans afrir par courine, i d'attenses suivantire frequelepublique une dispute une les la internet de la prédicture du Caract - « Intigui New gard gouré (-Phologolomy-Engagette). ou sono , « mapawww.gard.gouv.(Phubications/Enquebas-piport.papier ant résis de la personne qui en talt ix demande perdant bute la réside l'Arquelle.

Le doesier d'enquête publique est communicable a toute personne sur se mande et à ses fraie, avant l'ouverture de l'anquête publique ou perciant sel

mande de a 99 that a vivid couvrist de l'ampolite publique ou pencient, visiè-ci.
India 11 de débute de 9988 à 12800.
India 11 de débute de 9988 à 12800.
India 12 de débute de 9988 à 12800.
India 18 overible de 1586 à 18800.
I

nna responsable du projet au près de laquelle des informations landées est:

est: Monsieur Pable FABRE
Responsable developpement territorius
étéments sus
5, rue Anatole France
3,000 MONTPELLIER
hal : 0.43,005 MONTPELLIER
mail : 0.43,005 MONTPELLIER
mail : 0.43,005 MONTPELLIER
mail : 0.45,005 MONTPELLIE

"mail "habbi state desementa (peer).

Lautorité compétente pour pranteir la chécinon sur la pomis de constituire est la préféte ou Gard. La désafronqui pomer des codepté au (semi une de fençables sera un anété accordant le partie de constituire avec ou sans praecéptein, un anété accordant le partie de constituire avec ou sans praecéptein, un anété accordant le partie de constituire avec ou sans praecéptein, un anété moitre et partie sous de constituire, un anété pourte sursée à détant ou un etites moitre et partie partie de la terme du détai de desur mois mentionné à distribute de du détain de desur mois mentionné à distribute de de desur mois mentionné à distribute de desur de desur de desur mois mentionné à distribute de desur de desur mois mentionné à distribute de de desur de desur de desur de desur de la constituire de la constituir

P/ la prélète du Gaird el par délegation. Le directeur départemente adjoint des territoires et de la mer du Gard Jean-Emmanuel BOUCHUT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

avis au public faisant connaître l'ouverture de des au publica sus la demande de permis de construire n° 030 258 21 T0036, déposée par SOLEIL étéments 20 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 3,6 MWC sur la commune de SAINT-GILLES

Par amilità n° 30-202-09-19 00005 du 12 septembre 2022, la politetta ou Garin a cradicina l'avventure de l'enquête publique sur le parmie de caratiure susvisit, asquel est annexée une étude d'organd sur l'ennomement, son résurrés can fechnique. A cet ettr, Monseur Biobert HEBUER, agent SINCP refraits, a été désigné commissaire énquêteur.

commission enguielleurs. L'omplieur établiques de l'angle de l'enguielleur à l'authorité présent de l'angle se déchaire an maidre side plans, de la mid 10 portions an memoral 3 nemandes pour de la proposition de l'angle publique y comptis l'âbode d'irrapad aux l'authorité publiques y comptis l'âbode d'irrapad aux l'authorité publique y comptis l'âbode d'irrapad aux l'authorité publiques y comptis l'âbode d'irrapad aux l'authorité publiques publiques y comptis l'âbode d'irrapad aux l'authorité de la prévious pour de l'angle de l'angle le la réposition de la prévious de l'authorité de la prévious de l

http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enguetes-publiques

- en maine (Direction des Services Techniques), sur supports pagier et informa-fique, aux jours et heures d'ouventure de la maine (du lundi au vendreif, de 6h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf jours fériés!

in the control of the

I Jeal 27 actions de 960 à 1200
— mettre di 5 nevembre de 1 faillio à 1 faillio
Al l'archatono du déla d'introphito, lo registre sera dos par le commissaire enquête, la registre sera dos par le commissaire enquêtes que disposare allors de termé juins pour étoble di 12 million de 10 de

onne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuver nandees est:

Monsieur Pablo FABRE

Jean-Emmanuel BOUCHUT



CHAQUE JOUR, VOS RUBRIQUES D'ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquete publique sur la demande de permis de construire n° 030 125 21 N0020, déposée par SOLEL éléments 20 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 2,8 MWc sur la commune de GARONS

Par arrêré n° 30-2022-09-12-00004 du 12 septembre 2022, la préfète du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construira susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son resumé non technique.

À cel effet, Monsieur Didier LECOURT, Inspecteur du Trésor retraité, a été désigne commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie sise Grand Rue 30128 GARONS, siège de l'enquête, pendant 30 jours, du lundi 10 octobre au mardi 8 novembre 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique y compris l'etude d'impact sur l'environnement, sera consultable par tout un chacun pendant la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture du Gard : "http://www.gard.gouv.fr/ Publications/ Enquetes-publiques"
- en mairie, sur supports papier et informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (les lundi, mercredi et vendredi ; de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mardi ; de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, les jeudi ; de 8h30 à 12h00, sauf jours fériés)
- à la prélecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard service aménagement territorial des Cèvennes, unité instruction et azimation Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Étienne-à-Larnac 30319 ALES Cédex) sur supports papier et informatique, sur rendez-vous au 04 66 56 45 50.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le prétet de région en tant qu'autorite administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis factie au 14 mai 2022. Le courrier d'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-

- en les consignant sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie par courrier postal adressé à la mairie de GARONS. à l'attention du commissaire enquéreur (Mairie Grand Rue 30126 GARONS) par courriel, à l'adresse suivante : renquetepublique @garons.fr Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : "http://www.gard.gou.vt/fru/bications/Enquetes-publiques", et seront consultables et téléchargeables, et communicables sur support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou penda celle-ci.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants

- · lundi 10 octobre de 9h00 à 12h00
- jeudi 27 octobre de 9h00 à 12h00
 mardi 8 novembre de 15h00 à 18h00
- À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissa enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à préféte du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière adressera copie à la mairie de GARONS.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquêre, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en marie de GARCNS et la préfecture du Gard (direction départementale des terriprises et de la mer du Gard - service aménagement territoriel des Cèvennes, un'ilé instruction et anmatton - Application du droit des côls -1910 chemin de S-Etienne-à-Lamas 30319 ALES Cedex) aux jours et hourse habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : "http://www.gard.goux.tr:Publications/Enquetes-publiques".

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :
Monsieur Pable FABRE
Responsable développement territorial
ÉLEMENTS SAS

ELEMENTS SAS 5, rue Anatole France 34000 MONTPELLIER Tél.: 04 34 26 61 67 - port: 06 01 25 56 71 mail: "pablo.fabre@elements.green"

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est la préfeite du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquéte sera un arrêté accordant le permis de construire, un arrêté portant sur la construire, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à stature ou un refus tactie en cas de silance gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

La préfète, P/la préfète du Gard et par délégation, Le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Gard Jean-Ermanuel BOUCHUT



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

avis au public faisant connaîtra l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 258 21 T0036, déposée par SOLEIL éléments 20 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 3,6 MWc sur la commune de SAINT-GILLES

Par arrêté n° 30-2022-09-12-00005 du 12 septembre 2022, la préfète du Gard a ordonne l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

À cet effet, Monsieur Robert HIEBLER, agent SNCF retraité, a été désigné

L'enquête se déroulera en maîtie sise place Jean Jaurès 30800 SAINT-GILLES, siège de l'enquête, pendant 31 jours, du lundi 10 octobre au mercredi 9 novembre 2022, aux Jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable par tout un chacun pendant la durée de l'enquête :

- -sur le site internet de la préfecture du Gard : "http://www.gard.gouv.fr/ Publications/ Enquetes-publiques"
- en mairie (Direction des Services Techniques), sur supports papier el Informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du fundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 saut jours fériés)
- à la prefecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard service aménagement territorial des Cévennes, unité instruction et animation Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Étienne-à-Lamac 30319 ALES Cedex) sur supports papier et informatique, sur rendez-vous au 04 66 56 45 50.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, evant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement; celle-ci est de suivants du code de l'environnement; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résume non technice. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préet de région en tant qu'autorite administrative de l'extra compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis tacite au 14 mai 2022. Le courrier d'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-

- en les consignant sur le regisfre d'anquête ouvert à cet effet en mairie - par courrier postal adressé à la mairie de SAINT-GILLES, à l'attention du commissaire enquêteur (Mairie - place Jean Jaurès - 30800 SAINT-GILLES), - par couriel, à l'adresse suivente : "enquête publique-orb-mita2@eaint-gilles)," Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : "http://www.gard...gou.tr/e/publications/Enquetes-publiques", et seront consultables et téléchargeables, et communicables sur support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie - salle des conseillers, les jours

- lundi 10 octobre de 9h00 à 12h60
 jeudi 27 octobre de 9h00 à 12h00
 mercredi 9 novembre de 14h00 à 17h00

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêtsur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la prétete du Garré son rapport et ses conclusions motivees. Cette dernière en adressera copie à la mairie de SAINT-GILLES.

Pendant un an à compter de la date de dôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en maine de SAINT-GILLES et à la préfecture du Card (direction départementale des tentriories et de la mer du Gard - service aménagement territoriel des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de S-ètienme-à-Lennac animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de S-ètienme-à-Lennac unité de la préfecture du Gard : "http://www.gard.gouv.tir/Publications/Enqueles-publiques".

personne responsable du projet auprès de taquelle des informations uvent être demandées est : Monsieur Pablo FABRE

Responsable développement territorial ÉLÉMENTS SAS ELEMENTS SAS 5, rue Anatole France 34000 MONTPELLIER Tél.: 04 34 26 61 67 - port: 06 01 25 56 71 mail: "pablo.fabre@elements.green"

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est la préfète du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquées sers un arrêté accordant le permis de constinite avec ou sans prescription. un arrêté réfusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tactice en ces de silence gardés au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanierne.

La préfète. P/la préfète du Gard et par délégation, Le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Gard Jean-Emmanuel BOUCHUT



Direction départementale des territoires et de la mer

Liberté Égalité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Pont-Saint-Fenrit

BYODEI

Le projet concerne la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées, en lieu et place de la station existante sur la commune de Pont-Saint-Esprit (30) présentée par la Communauté d'Aggiomeration du Card Rhodanien. Une enquête pusique d'une durrée de 30 jours consécutifs est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 16 août 2022 sur le territoire de la commune de Pont-Saint-Esprit du lundi 19 septembre 2022 9h00 (ouverture) au mardi 18 octobre 2022 17h00 (clôture).

Cette anquéte porte sur la demande d'autorisation environnementale requise au titre des articles L181-10 et R181-35 à 38 du code de l'environnement et portant sur l'autorisation loi sur l'eau et l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, pour le projet de construction d'une nouvelle station de traitement des seux use, a lieu et place de la station existante sur la commune de Pont-Saint-Espirit.

u terme de l'enquête publique , pourra être adoptée : Par la préfete du Gard : Une décision d'autorisation environnementale ou de refus au titre du code l'environnement

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Nîmes est M. Jean-Paul CHAUDAT.

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à :
Communauté d'Agglamération du Gard Phodanian représentée par Mme ingrid BUTON, Tel: 04 66 33 10 30, mail : agglodeleau@gardrhodanien.fr ou l'buton@gardrhodanien.fr adresse postale : 1717 Rite d'Avignon, 30200 Bagriols-eur-Céza

Le dossier complet d'enquête publique, comportant les pièces :

• au titre de la demande d'autorisation environnementale notamment l'étude d'impact et son résumé non technique.

ainsi que le registre d'enquête sont déposés en mairie de Pont-Saint-Esprit afin d'être tenus à la disposition du public pendant le durée de l'enquête.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du

- dossier:

 en mairie de Pont-Saint-Esprit, 70 avenue Gaston Doumergue bureau
 D151 30130 Pont-Saint-Esprit, tél.: 04 68 90 34 00, aux jours et heures
 d'ouverfure de la mairie
 sur le site des services de l'État dans le Gard : https://www.gard.gouv.fr/
 Publications/Enquetes-publiques/Procedures- loi-sur-l-eau/

Un acces informatique est mis à la disposition du public, gratuitement pendant les heures d'ouverture de la mairie de Pont-Saint-Esprit, au moyen d'un poste informatique sur lequel le public peut consulter le dassier d'enquête.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet sur le lieu des permanences annsi que par écrita u commissaire-énquêteur en mainte de Pont-Saint-Esprit. désignée siège de l'enquête et sur l'adresse : step-pontsaintesprité régistredemat.fr. Les observations et propositions électroniques sont accessibles au public sur le site infernet : https://www.registredemat.fr/ step-pontsaintesprit pendant toute la durée de l'enquête.

commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public x permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Dates des permanences	Heures des permanences	Lieu des permanences
19/09/22	9h00 à 12h00	mairie de Pont-Saint-Esprit
18/10/22	14h00 à 17h00	mairie de Pont-Saint-Esprit

Le rapport et les conclusions du commissaire anquéteur sont mis à la disposition du public en maine de Pont-Saint-Esprit, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, 89, rue Wober à Nîmes amsi que sur le site internet : www.gard.gouv.fr pendant une durée de un an actual la délive de Pont Alles.

anns que sur le site internet ; www.gard.gouv.fr pendant une durée de un en après la clôture de l'enquête. NB : En lien avec la pandemie de COVID19, des mesures sanitaires sont mises en œuvre en matière de réception du public, le detail de ces mesures est précisé dans l'arrêté d'ouverture d'enquête publique affiché sur le lieu de l'enquête publique.



COMMUNE DE VAUVERT

Par arrêté modificatif n° 30-2022-09-16-00003 en date du 16 septembre 2022. Madame la préfère du Gard a complété l'arrête n° 30-2022-08-02-00002 en date du 2 août 2022 déclarant d'utilité publique l'acquisition au prefit de la commune des cellules commerciales de la copropriété de l'immeuble it e

Montcalm". L'arrêté sus désigné est affiché en mairie pendant un mois.

SERVICE ANNONCES LÉGALES

Marie-Laure Boyer - 96 75 08 84 20 La Gazette de Mines

11, rue Régale 30000 Mimes ammon



ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES



RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 258 21 70036, déposée par SOLEIL éléments 20 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 3,5 MWc

sur la commune de SAINT-GILLES

Per amété n° 3-2022-09-13-0000 du 12 septembre 2022, la préfète de Gard
a dictorité l'exerciture de l'enquiée publique sur la permit de construire sucrituire.
Louise de sa amétée n° de distriparé sur l'exercitioniement, son récurre non

A net effet, Monsieur Robert HIEBLER, agent SNCF retraté, a éré désigné commusaine onquêtiur.

A set energy interestable income interestable, layers solve interestable in one desegre-commission ampliant markets used in solve interestable 2.8 APM TGLLES, Language and desegred in solve in solve in solve interestable in solve interestable in production of the solve interestable interestable in solve interestable in La dosset or language interestable interestable in solve in foregarder. La dosset or language in solve interestable in solve on foregarder. La dosset or language interestable in the control of the control

L'odensi au supporte pagene el informatique, sur rendez-vicura au 04.65.64.65.01.
La dosser d'enqué publique sui communicablé à lot de personne sus au de-mande el à ses finàs, avant flourenture de l'enqués publis, que ou pendant celle-ci.
Le proteir a l'all fobjet d'usur é duois r'ilmosat prévius par les articles L'122-1 et qu'annisma (R. 122 et authantatio du orde fermérenmant (reliebe-cell) chile au dosser d'enquête publique avans que son resumé nont sacharque.

consistent interpallite publicular aims are son a result and interpallite publicular aims are seen a result and instrumental and consistent interpallite. Le dissert dispersion de consistent en la transma filt foruseur. Le dissert dispersion de consistent de collection destinations de la profession de significant de anni autre si acide au 1 dans 2020. Le countrie d'information stable de l'accessed destinantiation de l'accessed destinations des significant au Caude d'inception d'ampostrument de l'accessed destinations de l'accessed destinations de l'accessed destinations de la consistent au les registres d'ampostrument de sa Autre d'accessed de la municipal de l'accessed destinations de l'accessed de la consistent au les registres d'ampostrument de SANT-GLES, a l'accesser l'accessed de la consistent de la consist

nercradi 9 novembre de 14h00 à 17h09

- neutroll snowmhire de 14/000 17/000.
- neutroll snowmhire de 14/000 17/000.
- Arbopinistion du died d'inspuelle, le inspettiv sera alto, par le commissione en puelle ou Gert som report et ses condissions motivées. Cette deminée en subresser code a la maillé de SAMT-FILLES.
- Perdart un an a compter de la calad de distince de l'ancydite, le rapport et les condus aix serant ferres se la disposition du pubble en marine de SAMT-FILLES.
- Perdart un an a compter de la calapposition du pubble en marine de SAMT-FILLES et la préseture de Gert (réprésend néerle des SAMT-FILLES.
- Perdart un an a calapposition du pubble en marine de SAMT-FILLES et la préseture de Gert (réprésend néerle des SAMT-FILLES.
- Les la préseture de Gert (réprésend néerle des SAMT-FILLES.
- Les la préseture de Gert (réprésend néerle des SAMT-FILLES.
- Les la préseture de Gert (réprésend néerle des SAMT-FILLES.
- Les la préseture de Gert de la préseture de Gert de la préseture de l'autre d'autre de l'autre de l'autre d'autre de l'autre de l'autre de l'autre d'autre d'autr

Moneigur Palele FARRE Responsable dévaloppement à eléments sas 5, rus Anatole France 34000 MONTPELLIER

Le directeur départemental adjoins Jean-Emmanuel BOUCHUT



Sur simple demande par courriel à annonces.legales@midilibre.com www.legale-online.fr

PARUTION BANS LES MERLEURS DÉLAIS



RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 125 21 N0020, déposée par SOLEIL éléments 20 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 2,8 MWc sur la commune de GARONS

A pet effet. Mondater Ciriler i FCOURT. Instruction de Tréconnations de La

L'enquête se déreulers en maine sise Grand Rives0128GARONS, siège de l'ensuéte, pendant 30 jours, cu landi 10 octobre se mardi 8 essembre 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture.

acception occurred unappropriate and characteristics, propositions of carrier-propositions of the consistent of the cons

es permission sur secur, « inqui rimming antigouix in includiblities (Enquetre) publiques », et serunt consultables et féliephargeables, et communicables sur stapport pagier aux fras de la personne qui en fait la demande pandant toute la durée de l'enquête,

ouere de rescouer. Le deseir d'equipte publique ast communicable à foute personne aur sa de-mande et à sestrais, avant l'ouverture de l'arquide publique ou pendant celle-ci. Le communative enquéteur nocevra en mana les jours suivants.

ne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuver ntées est:

Monsieur Pablo EARRE

Jean-Emmanuel BOUCHUT





RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Commune de Nîmes

Silvé éraméteur désigné per le tribuent administratif de Nimes, est M. Du AMC

rendesenté par Mine Laura DALL, Tel 106 77 33 0.4 93, mail : Idual Bignungapiera com 940 route de l'Aurodrams BP 51350, 84911 AVIGNON Cadan 9. La dissaler completi d'enquée publique, comportant les pièces : — au 5the de la demande d'autorisation environnementale notamment l'étude d'impact et son reasoné non indémique, l'avas de la mission régionne d'autorité environnementale (BARS) sur le docside ce de mande au toutisation environne-mentale delle 21 jain 2011, et intégrant les contraitements demandés pandant la places autemna faite qua l'information à un domande d'indem Andre des de l'appace de l'autorité la places autemna faite qua l'information à un domande d'indem Andre des de l'appace de l'autorité places autemna de l'appace de l'appace au manura de l'appace andre de l'appace autorité de l'appace de l'appace

on maine del virus - Service Foncier de la Mairie de Mirnes, Service Foncier ervices Techniques, 152 av R. Bamperd, 30 000 Kintes

Tel : 0.465707548, aux jours et heures d'ouverture de la mairie -- eur le site des services de l'Etnt dans le Gerd :

— use In site day services de l'Etat dans le Geur; impactiveme que a mainte impactiveme que quout intribution de Geur; impactiveme grand quot un traite de la complication de l'impactivement de la consideration de l'impactive de l'i

Date das permanences/Henre des permanences/Lieu des

2/11/22 14h00 à 17h00 mairle de Nêmes - Services Technique

La rapport effes conclusions of the contrainance of the contrainan

AUTRES ANNONCES LEGALES

DIVERS ANNONCES LÉGALES

AVIS DE PROJET DE FUSION

Association Tourisme Livium Culture Languados-Recesillon (ILC-LR) higher par le lur du 01/07/1901 at le déurer du 16/08/1901 diege social : 83 nue Andre le Nôtre 30900 MIMES

sege social: 33 use Andre la Natre (1900 NIUEE)
Declarer pur Préciser la e 2009/19/86 en Incarde sa Férit Ausus le n'
2200/85/84, cui reportation SIRENE enus la n'23/10/85 66 de seu registre den
operaturan de voyagen et de disjours consi la n'13/40/85 66 de seu registre den
préciser de la company de la compan

L'agranziation pour ses adrésents rese, individuals et celectifs, o'autories de brains, de civilante, de voyages, de sport de plen air, de deconvere, d'activités de de de manifestations culturelles, d'activités receptives, d'activités de découverle qui patriante, pour permotites et abeun et à chaciere de l'évaire de l'évaire par la confassion par la confassion par la confassion plus et de l'activités de l'évaire hommes, d'autres cultures.

cultures.

La coordination d'actures et d'archites accades et de lussiés, indiamine d'allumettes sportures su de tournires avoir des contribes d'arrivers auss, des orginations de l'autheur de la configuration de la comment de la configuration del configuration de la configuration del configuration de la configuration de la configuration del configuration del configuration de la configuration de la confi

Addf: 439,012 € Passf: 247,038 €

Faisant ressorur un actil riet apporté de 181,974 € (Arrondi dans les comptes à 91,975 €)

I Flodiar resistant un antificia et aporata de 19.19/14 e (Ammul dans les comprisa à 19.1976 e) 19.1976 e) 21.9976 e) 21.

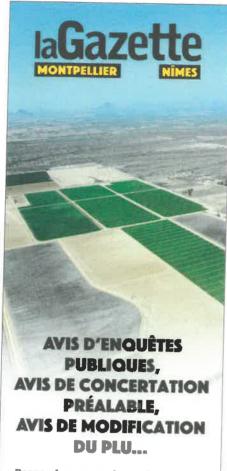
o autres depondements, a dinade regiona, o funtes pays, afautres diffures, - la coordination d'accons et d'activités sociales et de livers, notamment cultu-rélies, sportives ét de funisme eure des Comités d'entenfises, des organismes équivalents des associations partenuires et autres collectivités, -l'organisation d'activités sociales parmettant l'acces à la solidarté sous toutes ses formes,

Publiez facilement votre annonce légale en ligne en quelques clics



www.legale-online.fr





Donnez-leur un maximum de visibilité :

publiez-les sur l'hebdomadaire d'information N°1 du département.

Simplifiez-vous la vie :

réactivité à vos demandes de renseignements ou de devis.

Envoi gratuit, par courrier, d'un ou plusieurs exemplaires du journal. à sa parution

Pour toute transmission du texte de l'avis avant le mardi 14 h, publication le jeudi.

SERVICE ANNONCES LÉGALES **Marie-Laure Boyer** 06 75 08 84 20

LA GAZETTE DE MONTPELLIER

13 place de la Comédie - CS 39530 34960 Montpellier cedex 2

annonceslegales@gazettedemontpellier.fr

LA GAZETTE DE NÎMES

11 rue Régale - 30000 Nîmes annonceslegales@gazettedenimes.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 125 21 N0020, déposée par SOLEIL éléments 20 en vue de

la création d'une centrale photovoltaïque au soi d'une puissance projetée d'environ 2,8 MWc sur la commune de GARONS

RAPPE

Par arrêté n° 30-2022-09-12-00004 du 12 septembre 2022, la préfète du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, euque! est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

À cet effet, Monsieur Didier LECOURT, inspecteur du Trésor retraité, a été désigne commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en maitle sise Grand Rue 30128 GARONS, siège de l'enquête, pendant 30 jours, du lundi 10 octobre au mardi 8 novembre 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable par tout un chacun pendant la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture du Gard : "http://www.gard.gouy.fr/ Publications/ Enquetes-publiques"
- en mairie, sur supports papier et informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (les lundi, mercredi et vendredi : de 8n30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mardi : de 8n30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, les jeudi : de 8h30 à 12h00, sauf jours feries)
- à la préfecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard « service aménagement territorial des Cèvennes, unité instruction et animation Application du croît des sols, 1910 chemin de St-Étienneà-Lennac 30319 ÀLES Gedex) sur supports papier et informatique, sur rendez-vous au 04 65 56 45 50.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement : celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construite et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui à errits un avis taoite au 14 mai 2022. Le courrier d'information relative à l'absence d'observation de l'autorite environnementale est joint au dossier d'enquête.

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-

- on les consignant sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie - par courrier postal adressé à la mairie de GARONS, à l'attention du commissaire enquêteur (Mairie - Grand Rue - 30/28 GARONS) - par courriel, à l'adréses suivante : "anquetepublique @garons, fr Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : "http://www.gard.gou/ir/Publications/Enquêtes-publiques", el seront consultables et féléchargeables, et communicables sur support papier aux freis de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses trais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- lundi 10 octobre de 9h00 à 12h00
 jeudi 27 octobre de 9h00 à 12h00
 mardi 8 novembre de 15h00 à 18h00

À l'expiration du défai d'enquête, le registre sera clos par le commisse encuéteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à préfète du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière adressers copie à la mairie de GARONS.

Pendant un an à compter de la date de cibliure de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en maitre de CARONS et à la préfecture du Gard (direction département des Ceivennes, unité instruction et du Gard - service emènagement territorial des Ceivennes, unité instruction et animation - Apolication du droit des cols, 1910 en de St-Eirenne-à-Lamas 30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur les site internet de la préfecture du Gard : "http://www.gard.goux.fr/Publications/ Enquetes-publiques".

La personne responsable du projet auprès de laquelle des infort peuvent être demandées est ; Monsieur Peblo FABRE Responsable développemen! tenitorial

Responsable deve ÉLÉMENTS SAS ELEMENTS SAS 5. rue Anatole France 34000 MONTPELLIER Tél.; 04 34 26 61 67 - port: 06 01 25 56 71 mail; "pablo,fabre@elements,green"

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est la préfete du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sers un arrêté accordant le permis de construire, en accur sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statura ou un refus tacile en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R,423-32 du cede de l'urbanisme.

La préfète. P/ la préfète du Gard et par délégation. Le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Gard Jean-Eminanuel BOUCHUT



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique

sur la demande de permis de construire n° 030 258 21 T0036, déposée par SOLEIL éléments 20 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 3,6 MWc sur la commune de SAINT-GILLES

RAPPEL

Par ariété n° 30-2022-09-12-00005 du 12 septembre 2022, la prétête du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susviséa, auquel est aninexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

À cet effet, Monsieur Robert HIEBLER, agent SNCF retraité, a été dé commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en maine sise place Jean Jaurès 30800 SAINT-GILLES, siège de l'enquête, pendant 31 jours, du lundi 10 octobre au mercredi 9 novembre 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable par tout un chacun pendant la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture du Gard : "http://www.gard.gouv.fr/ Publications/ Enquetes-publiques"
- en mairie (Direction des Services Techniques), sur supports papier et informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 seuf jours lériés)
- à la préfecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard service aménagement territorial des Cévennes, unité instruction et animation Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Étienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) sur supports papier et informatique, sur rendez-vous au 04 66 56 45 50.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement : celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique âmsi que son résume non technique. Le dosser de perms de construire et l'Étude d'impact ont eté transmis à Monsieur le préfet de région en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis tactie au 14 mai 2022. Le courrier d'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-

- en les consignant sur le registre d'enquête ouvert à cet éffet en mairie par courrier postal adresse à la mairie de SAINT-GILLES, à l'attention du commissaire enquêteur (Marie - place Jean Jauries - 30800 SAINT-GILLES), par courriel, à l'adresse suivante : "enquele-publique-phr-mitraz@esant-gilles)." Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le ste internet de la préfecture du Gard : "http://www.gard.gouv.fr/Publications=Enquêtes-publiques", et seront consultables at téléchargeables, et communicables support pepier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie - salle des conseillers, les jours

- · lundi 10 octobre de 9h00 à 12h00 · jeudi 27 octobre de 9h00 à 12h00 · mercredi 9 novembre de 14h00 à 17h00

À l'expiration du détai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la préféte du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de SAINT-GILLES.

Pendant un an à compler de la date de clòture de l'anquête. le rapport et les conoblesions servir tenus à la disposition du public en marine de SAINT-GILLES et la préfecture du Gard (incretion départementale des particires et de la rinfer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unite instruction et animation - Application du droit des sols. 1910 ches ind os II-Elarme-à-Larmas 30319 ALES Cedax) aux jours et heures habitudes di ouverture, et publiés sur les teit internet de la préfecture du Gard : "http://www.gard.gouv.tr/Publications/Enquetes-publiques".

La personne responsable du projet auprès de taquelle des informations peuvent étre demandées est : Monsieur Pablo FABRE Responsable développement tentrorial ELEMENTS SAS

ELEMENTS SAS 5. rue Anatole France 34000 MONTPELLIER Tel.: 04 34 26 61 67 - port: 06 01 25 56 71 mail: "pablo.labre@elements.green"

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est la préféré du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sairs prescripton, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté podant gursis à staber ou un refus tactée en cas de siènce pardie au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

La préfèle, P/ la préfète du Gard et par délégation. Le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Gard Jean-Emmanuel BOUCHUT



ANNEXE 5 Certificat d'affichage



CERTIFICAT D'AFFICHAGE ET D'INFORMATION AU PUBLIC

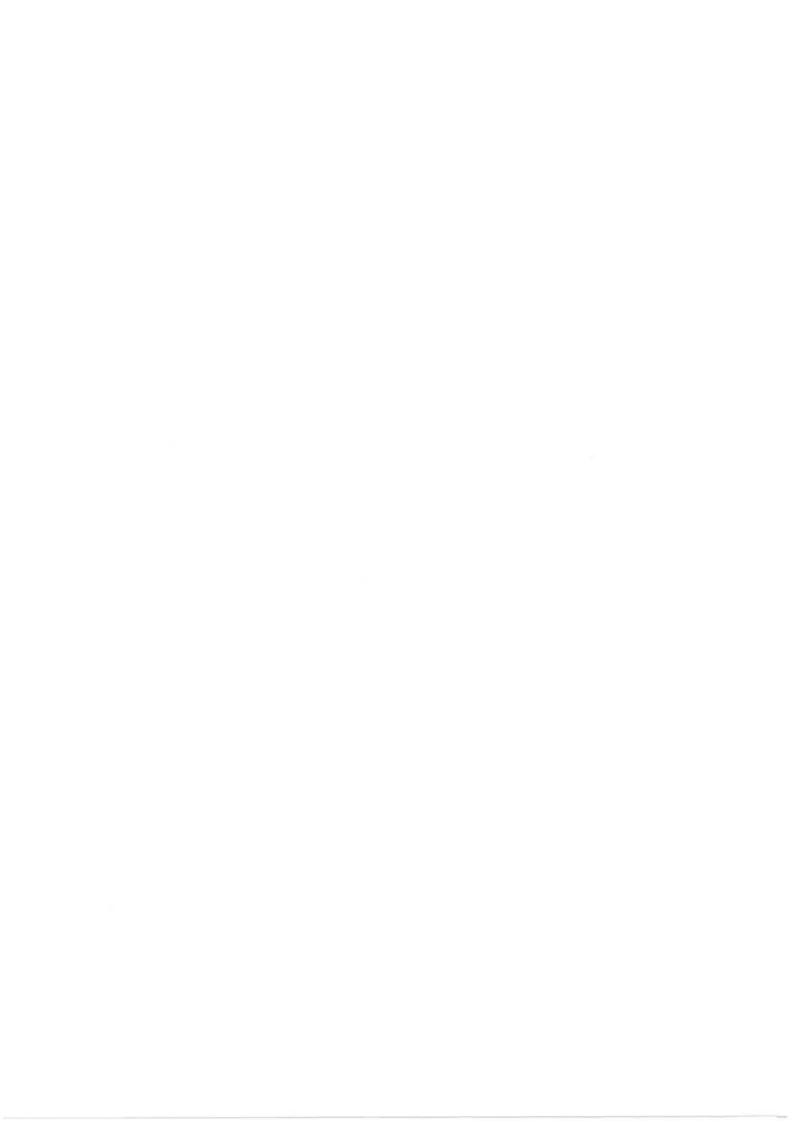
Je soussigné, Monsieur Alain DALMAS, Maire de Garons, certifie que l'avis d'enquête publique faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 03012521N0020, déposée par SOLEIL ELEMENTS 20, en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 2,8 MWc sur la Commune de Garons a été portée à la connaissance du public par :

- Un affichage de l'avis d'enquête publique à partir du 19 septembre 2022 et jusqu'à la date de clôture de l'enquête, soit le 08 novembre 2022 inclus, à :
 - Accueil du service Urbanisme en mairie,
- Une diffusion de l'avis d'enquête publique sur les différents supports numériques de la mairie :
 - Site internet, le 16 septembre 2022,
 - Panneau d'affichage électronique, le 16 septembre 2022.

Pour servir et valoir ce que de droit.

A Garons, le 10/11/2022

Jean-Pierre BENEDETTI, Adjoint délégué à l'urbanisme



ANNEXE 6 Courrier Eléments du 07/09/2022

.



A l'attention de Madame MARINOSA DDTM 30

Eléments 5 rue Anatole France 34000 MONTPELLIER

Montpellier, le 07 septembre 2022

Objet : Contribution financière – Raccordement Enedis – Soleil de la ZAC MITRA 2

Affaire suivie par : Pablo Fabre

Courriel: pablo.fabre@elements.green

Madame,

En réponse au courrier d'Enedis du 11/02/2022 concernant les demandes d'autorisations suivantes : PC03025821T0036 et PC03012521N0020.

Je vous confirme qu'Eléments formulera sa demande de raccordement injection en tant que producteur avant toute demande de raccordement consommation (afin qu'aucune contribution financière ne soit due par les communes à Enedis).

Pablo Fabre Responsable du Développement Territorial



